



DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES INTERNES
DÉPARTEMENT THÉMATIQUE B: POLITIQUES STRUCTURELLES ET
DE COHÉSION

TRANSPORT ET TOURISME

L'INCLUSION SOCIALE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

SYNTHÈSE

Contenu

Ce rapport décrit les liens entre le transport et l'inclusion sociale tels qu'ils sont présentés dans les publications récentes et fournit des données sur les catégories de population les plus menacées d'exclusion sociale ou liée au transport. Il cite également des exemples de bonnes pratiques concernant une meilleure accessibilité des usagers les plus vulnérables aux transports publics, afin d'en dégager des indications sur la manière de renforcer le rôle joué par l'Union pour faciliter l'intégration des questions d'inclusion sociale dans les politiques de transports publics.

IP/B/TRAN/IC/2014-093

2015

PE 540.351

FR

Ce document a été demandé par la commission des transports et du tourisme du Parlement européen.

AUTEURS

IRS - Istituto per la Ricerca Sociale: Manuela Samek Lodovici, Nicoletta Torchio

ADMINISTRATEUR RESPONSABLE

Piero Soave
Département thématique: politiques structurelles et de cohésion
Parlement européen
B-1047 Bruxelles
E-mail: poldep-cohesion@europarl.europa.eu

ASSISTANCE ÉDITORIALE

Adrienn Borka

VERSIONS LINGUISTIQUES

Original: EN.

À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Pour contacter le département thématique ou pour vous abonner à sa lettre d'information mensuelle, veuillez écrire à l'adresse suivante: poldep-cohesion@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé en mars 2015.
© Union Européenne, 2015.

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante:
<http://www.europarl.europa.eu/studies>

DISCLAIMER

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

SYNTHÈSE

Pendant longtemps, la dimension sociale des transports publics a trouvé peu d'écho dans les publications universitaires et chez les responsables politiques. Dans un futur proche, le renforcement de facteurs tels que le vieillissement démographique, la pauvreté, les migrations et les inégalités géographiques posera de nouveaux défis, aussi bien sociaux que liés au transport. Il convient d'intégrer le rôle social des transports dans les politiques de ce secteur, en accordant une attention particulière aux besoins de mobilité propres aux usagers les plus vulnérables. Une meilleure accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, de même qu'une meilleure qualité de service et une réduction des prix pour l'ensemble des usagers, font partie des mesures à envisager, tout comme une amélioration de l'efficacité permettant de préserver la viabilité économique des transports publics. En outre, de nouveaux services de transport public, efficaces du point de vue écologique et énergétique et accompagnés de mesures destinées à en promouvoir l'utilisation, sont essentiels à la réduction des conséquences néfastes de l'automobile.

Ce rapport offre une vue d'ensemble de la littérature sur le sujet ainsi que des données empiriques sur l'existence d'un lien entre transports publics et inclusion sociale. Ses conclusions principales sont les suivantes:

- les transports publics jouent un rôle déterminant dans l'accentuation ou l'atténuation de l'exclusion sociale des populations vulnérables ou défavorisées, dans la mesure où ils conditionnent l'accès de ces groupes aux services de base, à l'emploi et au lien social. Les conséquences négatives du système de transport sur l'environnement, la sécurité et la santé publique ont aussi tendance à affecter de manière disproportionnée les populations défavorisées.
- Les groupes défavorisés ou vulnérables ont des besoins différents (notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à l'emploi ou aux soins) et sont touchés de manière différente par les obstacles existants en matière de transport. C'est pourquoi dans le domaine des transports publics, les politiques et les mesures doivent être conçues afin de répondre précisément aux besoins et aux problèmes des usagers. Or la recherche se penche rarement sur les besoins des populations défavorisées en matière de mobilité, et ils ne font l'objet que d'une attention limitée.
- Les transports publics ne sont pas la seule solution aux problèmes de mobilité des populations défavorisées. La résolution des problèmes de mobilité relevant de l'inclusion sociale passe par une interaction entre les politiques de transport et sociales, ce qui pourrait supposer des processus décisionnels plus longs et complexes.
- De nouvelles technologies dans le domaine du transport pourraient permettre aux politiques de transports publics d'agir contre l'exclusion sociale et de fournir des services flexibles et rentables. Un recours plus fréquent aux prestataires privés et aux ONG sous la forme d'une activité bénévole pourrait aussi apporter une réponse peu coûteuse à des besoins spécifiques.
- La nécessité d'apporter une plus grande attention aux besoins de mobilité et d'accessibilité des populations et des zones défavorisées a engendré une meilleure perception, au niveau européen, national ou local, de l'importance des transports pour l'inclusion sociale. Diverses mesures ont été mises en place depuis quelques années pour répondre aux besoins spécifiques de ces populations, le plus souvent avec le soutien de fonds ou de programmes de l'Union.

Pour développer un système de transports publics inclusif, l'accessibilité, la sécurité et le confort des moyens de transport doivent être considérés comme des priorités politiques. Cela suppose d'améliorer:

- l'ensemble des étapes du trajet, notamment l'environnement piétonnier, afin que les personnes à mobilité réduite puissent atteindre et utiliser les services de transport;
- la conception d'infrastructures de transport qui répondent aux besoins spécifiques des catégories de population vulnérables;
- la sûreté et la sécurité dans les transports publics, aspects essentiels qui concernent le plus souvent les femmes et les personnes âgées. De même, il convient de garder à l'esprit la question de la sécurité lors de la conception des parkings et des stations de transport;
- le service fourni et les structures tarifaires;
- la capacité des autorités publiques à concevoir des solutions novatrices de transport, par la mobilisation et la coordination de multiples opérateurs à différents niveaux, de manière à offrir des services de transport intégrés et flexibles desservant différentes destinations et permettant aux catégories d'usagers les plus vulnérables d'effectuer des trajets courts, longs ou transfrontaliers;
- des dispositifs technologiques conçus pour améliorer la mise en réseau et la coordination, augmenter l'efficacité et la flexibilité du transport et répondre à des besoins et à des schémas de mobilités variés, le tout pour un coût relativement faible.

Les institutions de l'Union ont un rôle capital à jouer dans la résolution de ces problèmes:

- elles peuvent étendre leur rôle de coordination dans le domaine des politiques sociales et de transport, conformément à l'article 9 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la clause sociale horizontale, qui appelle de ses vœux une meilleure prise en compte de la dimension sociale dans les politiques européennes.
- pour intégrer la dimension inclusive des transports publics, ces politiques peuvent par exemple soutenir le renforcement des capacités grâce à des lignes directrices spécifiques et à des normes européennes communes, ou en concevant un système de certification de l'accessibilité des véhicules, des infrastructures, des informations et des tarifs dans le domaine du transport.
- elles peuvent aussi encourager et soutenir financièrement les mesures de sensibilisation et l'échange de bonnes pratiques.
- de même, elles peuvent améliorer le système statistique européen grâce à des données ventilées par type d'utilisateur de transport, qui permettent un suivi de l'évolution des systèmes de transports publics, et soutenir la recherche visant à évaluer sur le plan politique et technique les bienfaits (ou les coûts) économiques et sociaux des transports publics dans les pays européens.
- enfin, elles devraient encourager la participation des citoyens au processus décisionnel pour que soient pris en compte les besoins des populations et des zones menacées de marginalisation et d'exclusion sociale. Il est essentiel de faire participer les citoyens à la consultation, à la planification des projets et aux processus décisionnels, au moins pour les procédures en rapport avec des projets ou des programmes cofinancés par des fonds européens.

Divers instruments permettent de soutenir ces mesures politiques, comme le montrent ces exemples:

- la législation peut exiger que l'accessibilité soit prise en compte dans les règlements sur le transport, le recours aux fonds européens peut être conditionné de manière contraignante à l'application des normes européennes, comme dans le cas des Fonds structurels, dont les exigences juridiques considèrent l'accessibilité comme une condition non négociable au financement.
- les Fonds structurels européens peuvent être utilisés pour encourager la planification de politiques d'inclusion communes dans le domaine social et les transports, ou encore pour soutenir des programmes ou des projets-pilotes portant sur les besoins d'accessibilité des populations et des zones défavorisées. Les programmes de l'Union en faveur de l'innovation dans les systèmes de transport, comme Horizon 2020, peuvent attribuer en priorité les financements européens aux projets de recherche dans le domaine des transports dont l'objectif est d'améliorer l'accès des populations vulnérables aux transports ou d'encourager la diffusion des résultats de recherches appliquées concernant la conception des systèmes de transport.